

Elagage

Vie de la commune

Publié par:

Publié le : 29 Nov 2019 08:20

Pour la sécurité de tous et afin de permettre le rétablissement des lignes électriques et téléphoniques, il est demandé aux propriétaires d'élaguer et évacuer tous branchages d'abordant sur la voirie ou entravant les câbles.